



Extrait du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre suffisant elle pourra après une nouvelle et dernière convocation délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

Conformément à l'art. L1122-13 du C.D.L.D

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle des mariages de l'Hôtel de ville d'Erquelinnes.

27 octobre 2021 à 19h30

Fait à Erquelinnes, le 19 octobre 2021.

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

Ch. Defoy

D. Lavaux

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - CPAS - Exercice 2020 - Compte budgétaire, bilan et compte de résultats - Approbation
2. Finances - MB3 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 - Approbation
3. FABRIQUE D'EGLISE SAINT- GEORGES - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DE L'EXERCICE 2021 - APPROBATION
4. Finances - Coût vérité budget 2022 - Approbation
5. Taxes - Enlèvement des immondices - Règlement 2022 - Approbation
6. Taxes - Redevance délivrance sacs poubelles - Règlement 2022 - Approbation
7. Taxes - Redevance : concession (pleine terre, caveau, cave-urne et columbarium) - Règlement 2022 - Approbation
8. Taxes - Redevance pour prestations administratives en matière d'urbanisme - Règlement 2022-2025 - Approbation
9. Coordination ATL - Rapport d'activité 2020-2021 et Plan d'action annuel 2021-2022 - Information

10. Sous-concession d'infrastructures de tourisme fluvial - Port de plaisance d'Erquelinnes - Cahier des charges - Approbation - Décision
11. Tourisme - Port de plaisance d'Erquelinnes - Appel à projet - Décision
12. Indication des questions posées par les conseillers communaux conformément aux articles 76 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal d'Erquelinnes ainsi que la teneur de la réponse du Collège au cours du Conseil communal.